

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240404-005

du 04 avril 2024

n°005

page 1/3

EXTRAIT :**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :** 81**PRESENTS (46) :** A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), F. SOURIAU, P. AZILE, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, J. BOISSON**POUVOIRS (12) :** P. BERNARD donne pouvoir à E. BAILLY
D. CATHELIN donne pouvoir à JP. ABELIN
F. BONNARD donne pouvoir à F. LEMEUR
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE
A. BRAGUIER donne pouvoir à O. LANDREAU
T. BAUDIN donne pouvoir à M. LAVRARD
L. RABUSSIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à E. AZIHARI
G. PRINCET donne pouvoir à J. MARECOT
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
C. CIBERT donne pouvoir à H. COLIN
Y. TARTARIN donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU**EXCUSES (23) :** JM. AURIAULT, B. HENEAU, P. BAZIN, I. MIGUET, A. NOEL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, I. RABUSSIER, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, L. BARBOTTIN, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, JP. CONTE, C. PEPIN, . POUPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD,

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion des redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation du compte administratif de l'exercice 2023****VU** le 2° de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'approbation du compte administratif,**VU** l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,**VU** le rapport de présentation ci-joint**CONSIDERANT** les documents ci-annexés décrivant, pour le budget principal et les budgets annexes :

- les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes votées dans le cadre du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2023,
- les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2022,
- les réalisations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice 2023,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240404-005

du 04 avril 2024

n°005

page 2/3

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice 2023 retraçant :

- l'exécution du budget,
- la situation de la comptabilité générale,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes,

Monsieur le président ayant quitté la salle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2023 tel qu'il est dressé dans le tableau «résultat et consolidation du compte administratif 2023» ci-annexé,

- constate, pour le **budget principal** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	3 316 251,55 €	- 1 836 380,23 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	6 316 251,55 €	3 421 976,01 €
Résultat global après reports	6 316 251,55 €	41 587,46 €

- constate, pour le **budget annexe des transports urbains** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	- 140 467,08 €	337 949,84 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	857 802,09 €	964 185,26 €
Résultat global après reports	857 802,09 €	- 10 734,76 €

- constate, pour le **budget annexe des ZAE** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	0,52 €	- 133 284,56 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	- 1 544 741,62 €	- 3 207 465,95 €
Résultat global après reports	- 1 544 741,62 €	- 3 207 465,95 €

- constate, pour le **budget annexe de la gestion redevances déchets** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	- 7 922,16 €	€
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	62 757,44 €	€
Résultat global après reports	62 757,44 €	€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240404-005

du 04 avril 2024

n°005

page 3/3

- constate, pour le budget Immobilier Économique:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	186 970,76 €	786 636,80 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	363 327,52 €	- 19 987,03 €
Résultat global après reports	363 327,52 €	- 33 045,16 €

- constate, pour le budget magasin général :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2023	0,00 €	

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 54

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 JP. ABELIN

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 09/04/24

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Rapporteur : Monsieur Henri COLIN
Conseil communautaire du 4 avril 2024

Adoption du compte administratif 2023

Note de présentation

Ce compte retrace les écritures de l'exercice 2023, constate la reprise des résultats cumulés fin 2022 et détermine les résultats cumulés fin 2023, pour le budget principal, pour les budgets annexes des transports urbains, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des déchets (redevances), de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général.

Compte tenu des engagements préparés par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice de la section de fonctionnement (commandes effectuées en 2023, service fait en 2023 mais dépenses mandatées en 2024) ont été correctement réalisés, permettant d'avoir une présentation sincère du compte administratif.

En accompagnement du projet de délibération et de la présente note, il est proposé un compte administratif, afin de permettre une meilleure appropriation des comptes.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit en excédent à 3 316 251,55 € contre 2 190 510,64 € en 2022.

1. Les recettes

Les recettes s'élèvent à 65 118 009,67 € de mouvements réels, et 1 748 047,52 € de mouvements d'ordre.

a) Impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes du **chapitre 73 (impôts et taxes)** sont en augmentation par rapport à 2022 et s'élèvent à 42,8 M€. Parmi ces recettes, le produit des contributions directes (article 73111 à 73118) s'établit à 13,8 M€ en 2023, montant en diminution par rapport à 2022 du fait du transfert d'une partie importante de la CVAE en fraction compensatoire (compte 7352).

Chapitre 73 Impôts et taxes et 731 Fiscalité locale M57	CA 2021	CA 2022	Voté 2023	CA 2023
7318 – Autres impôts locaux et assimilés	231 712 €	0 €	0 €	0 €
73211 – Attribution de compensation	356 €	0 €	0 €	0 €
73221 - FNGIR	5 402 281 €	5 402 281 €	5 402 280 €	5 402 281 €
732221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	913 389 €	873 182 €	873 180 €	890 918 €
7323 – Reversement du prélèvement de l'État sur le produits brut Des jeux	6 217 €	0 €	0 €	0 €
7323 – Reversement du prélèvement sur le jeux et les paris Hippiques	0 €	5 084 €	0 €	0 €
7351 – Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation Sur les résidences principales	0 €	9 816 963 €	10 300 000 €	9 994 698 €
7352 – Fraction compensatoire de la CVAE				4 746 049 €
738 – Autres impôts et taxes	8 951 925 €	6 762 €		
73111 – Impôts directs locaux	8 021 668 €	10 069 700 €	10 582 000 €	10 903 279 €
73112 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	5 743 503 €	4 386 437 €	5 383 500 €	731 072 €
73113 – Taxes sur les surfaces commerciales	1 001 044 €	1 031 361 €	992 000 €	1 212 901 €
73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	645 764 €	710 829 €	655 400 €	788 055 €
73118 – Autres contributions directes				153 603 €
73133 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	7 013 246 €	7 285 470 €	7 750 000 €	7 832 908 €
73154 – Droits de place	2 968 €	1 260 €		
731721 – Taxe de séjour	87 119 €	117 856 €	147 000 €	176 481 €
7318 – Autres	0 €	342 952 €		
Total	38 021 192 €	40 050 137 €	42 085 360 €	42 832 245 €

Outre le produit des contributions directes, ce chapitre regroupe aussi le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,4 M€, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 0,9 M€ et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 7,8 M€.

Pour rappel : le taux moyen pondéré de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de 24,18 % a été voté en 2017 avec un lissage sur 7 ans du taux. Le lissage a pris fin en 2023, entraînant désormais un taux unique de CFE à 24,18 % sur toutes les communes.

b) les dotations et participation (chapitre 74)

Les dotations et subventions (chapitre 74) sont réalisées à hauteur de **16,9 M€** en quasi stabilité par rapport à 2022. Parmi celles-ci, **les dotations de compensation (6,46 M€)** sont en augmentation par rapport au montant de 2022 (6,02 M€).

Les **autres recettes réelles** (activités des services, revenus des immeubles et autres produits de gestion...) sont en augmentation par rapport aux réalisations de 2022 (**5,5 M€**).

Pour mémoire, les conventions de services communs entre Grand Châtellerault et la Ville de Châtellerault existent depuis 2017. Les refacturations constituent une charge lorsqu'elles représentent une dépense pour Grand Châtellerault et une recette lorsqu'il s'agit d'un remboursement. Le montant des refacturation des services commun est constitué de la somme des coûts liés au fonctionnement du service commun dédié à la Ville de Châtellerault corrigé du montant transféré par la Ville à Grand Châtellerault par diminution de son attribution de compensation.

Au regard du tableau ci-dessous, le solde est positif pour Grand Châtellerault à hauteur de 514 530,05 € :

SERVICES COMMUNS	Dépenses	Recettes
Commande publique	1 113,66	
Finances	104 273,42	138 429,57
Communication		112 965,19
Habitat, Gestion Immobilière et Foncière		120 404,51
Juridique		64 816,96
Ressources Humaines		274 549,11
Prévention		179 766,98
Archives		96 622,22
Evaluation des politiques publiques		19 138,81
Numérique		238 748,60
Courrier et reprographie		44 848,81
GEPB Entretien	380 688,06	
Direction générale		14 871,28
Cadre de Vie	304 556,85	
TOTAL	790 631,99	1 305 162,04

Services communs gérés par Grand Châtelleraut

Le tableau ci-dessus représente les facturations liées aux recours par les communes aux services communs du pôle énergie et des instructions des autorisations d'urbanisme.

Communes	Pôle énergie	Instruction des autorisations d'urbanisme	TOTAL
Angles sur l'Anglin	445,20 €		445,20 €
Antran	1 468,80 €		1 468,80 €
Archigny	1 330,80 €	5 200,44 €	6 531,24 €
Availles-en-Cht	2 156,40 €	6 199,31 €	8 355,71 €
Bellefonds			0,00 €
Bonneuil-M.	2 596,80 €	7 990,92 €	10 587,72 €
Buxeuil	1 143,60 €		1 143,60 €
Cenon s/ Vienne	2 169,60 €	3 297,84 €	5 467,44 €
Châtelleraut		84 507,15 €	84 507,15 €
Chenevelles	571,20 €		571,20 €
Colombiers	1 838,40 €	5 485,83 €	7 324,23 €
Coussay-les-Bois	1 220,40 €		1 220,40 €
Dangé-Saint-Romain	3 626,40 €		3 626,40 €
Doussay		2 029,44 €	2 029,44 €
Ingrandes s/ V.	2 144,40 €		2 144,40 €
La Roche Posay	1 909,20 €	13 492,61 €	15 401,81 €
Leigné-Les-Bois	724,80 €		724,80 €
Leigné sur Usseau			0,00 €
Lenclôître	2 983,20 €	11 463,17 €	14 446,37 €
Lésigny		2 203,85 €	2 203,85 €
Leugny			0,00 €
Les Ormes			0,00 €
Monthoiron		1 537,94 €	1 537,94 €
Mairé	198,00 €		198,00 €
Naintré	7 237,20 €	15 664,74 €	22 901,94 €
Orches			0,00 €
Ouzilly		5 121,17 €	5 121,17 €
Oyré	1 197,60 €		1 197,60 €
Pleumartin	1 516,80 €	3 583,23 €	5 100,03 €
Port de Piles			0,00 €
Savigny /s Faye	465,60 €	2 489,24 €	2 954,84 €
Scorbé-Clairvaux	2 748,00 €	9 306,89 €	12 054,89 €
St Genest d'Ambière	1 525,20 €		1 525,20 €
St Gervais les 3 c			0,00 €
St Rémy s/ Cr.		2 425,82 €	2 425,82 €
Senillé-St-Sauv.	2 302,80 €	4 296,70 €	6 599,50 €
Serigny			0,00 €
Thuré	3 636,00 €	10 305,75 €	13 941,75 €
Usseau	739,20 €		739,20 €
Vaux sur Vienne	110,40 €		110,40 €
Velleches	441,60 €		441,60 €
Vicq sur Gartempe			0,00 €
Vouneuil s/ V	2 674,80 €	8 514,14 €	11 188,94 €
TOTAL	51 122,40 €	205 116,18 €	256 238,58 €

Recettes de fonctionnement	2022	2023	Variation 2022/20233
70 – Produits des services	4 309 581,19 €	4 838 466,25 €	528 885,06 €
73 – Impôts et taxes	40 050 136,79 €	42 832 244,76 €	2 782 107,97 €
74 – Dotations, subventions et participations	16 956 497,95 €	16 895 207,89 €	-61 290,06 €
75 – Autres produits de gestion courante	139 651,26 €	287 985,46 €	148 334,20 €
76 – Produits financiers	7,23 €	4 532,30 €	4 525,07 €
77 – Produits exceptionnels divers	135 525,84 €	1 035,68 €	-134 490,16 €
78 – Reprises amortissement...	0,00 €	669,55 €	669,55 €
013 – Atténuations de charges	128 706,66 €	257 867,78 €	129 161,12 €
042- Op. d'ordre de transfert entre sections	1 612 696,88 €	1 748 047,52 €	135 350,64 €
002 – Résultat fonct. Reporté (excédent)	3 000 000 €	3 000 000	0
TOTAL	66 332 803,80 €	69 866 057,19 €	3 533 253,39 €

2. Les dépenses

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont de **59 868 618,41 €** (contre 57 144 378,97 € en 2022), tandis que les mouvements d'ordre s'élèvent à 3 681 187,23 €.

a) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) s'élèvent à **25,5 M€**, en augmentation par rapport à 2022 de 0,5 M€ du fait de l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité), de la hausse de la cotisation du CNFPT apprentis de 0,5 %, de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier de 1,81 % et au 1^{er} mai de 2,22 %, de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet, de l'augmentation des bas de grille et de la réévaluation de l'IFSE 2 au 1^{er} juillet. De plus, des agents du CCAS ont été intégrés à la direction des ressources humaines mais les postes sont pris en charge dans le cadre d'un service commun à 100 %.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011), représentent un montant ce **15,1 M€**, en augmentation par rapport à 2022 en raison de la hausse importante du coût des fluides, des frais liés à la gestion des déchets (augmentation de la TGAP, prix du carburant...), des dépenses pour le numérique : hausse générale des prix sur les contrats de maintenance, nouveaux contrats tel que la géolocalisation des véhicules de collecte, logiciel pour les archive.

c) Les atténuations de produit (chapitre 014)

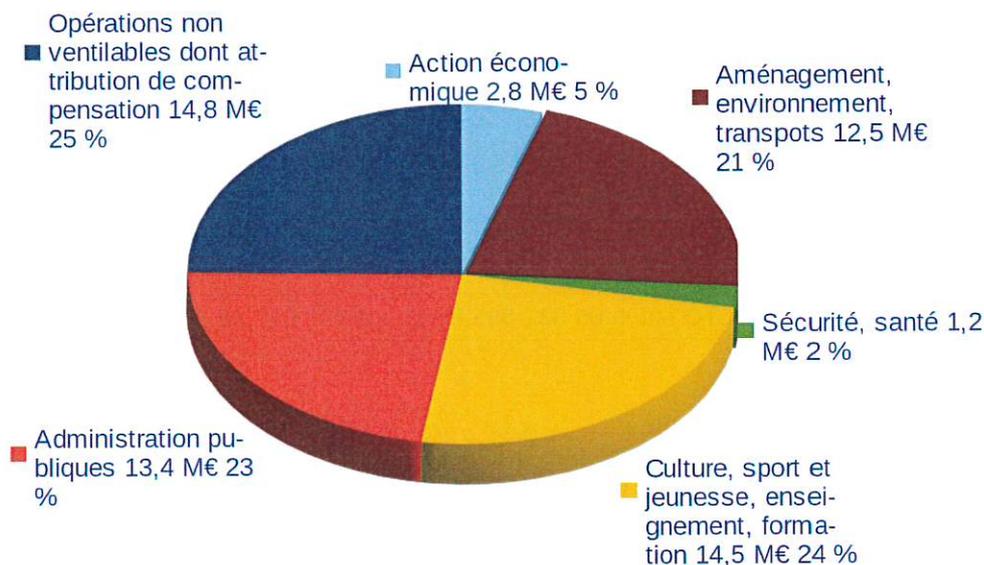
- **Les atténuations de produits** (chapitre 014) s'élèvent à **14,6 M€** dont les attributions de compensation pour 14,4 M€, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le reversement de la taxe de séjour.

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont été exécutées à hauteur de 4,3 M€ (4 M€ en 2022) en raison essentiellement de l'augmentation des versements au syndicat du Seuil du Poitou (461 k€ contre 326 k€ en 2022) et de la hausse des subventions aux associations (1 939 k€ contre 1 709 k€).

La dotation versée à l'office de tourisme a été de 473 k€ contre 743 k€ en 2022.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteurs d'activités



e) Conclusion sur les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2022	2023	Variation 2022/2023
011 – Charges à caractère général	13 202 840,87 €	15 084 453,11 €	1 881 612,24 €
012 – Charges de personnel	25 024 035,92 €	25 525 953,76 €	501 917,84 €
014 – Atténuation des produits	14 594 403,56 €	14 618 020,76 €	23 617,20 €
65 – Autres charges de gestion courante	4 062 183,13 €	4 320 835,13 €	258 652,00 €
66 – Charges financières	242 227,76 €	257 994,05 €	15 766,29 €
67 – Charges exceptionnelles	18 687,73 €	49 984,40 €	31 296,67 €
68 – Dot. aux amortissements	0,00 €	11 377,20 €	11 377,20 €
042- Op. d'ordre de transfert entre sections	3 997 914,19 €	3 681 187,23 €	-316 726,96 €
TOTAL	61 142 293,16 €	63 549 805,64 €	2 407 512,48 €

Évolution des dépenses réelles CA 2023/2022

	Réalisé	Réalisé
	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	57 144 378	59 868 618
Variation en euros		2 724 240
Variation en %		4,77 %

Les dépenses d'ordre de 3,7 M€ comprennent essentiellement la dotation aux amortissements, constitutive de l'autofinancement de la section d'investissement.

Dans les pages annexes à la présentation par nature des comptes, sont présentées les réalisations par fonction conformément à la réglementation M57, permettant d'avoir une vision du fonctionnement des principaux secteurs d'activités.

En conclusion, le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2023 est le suivant :

résultat de l'exercice 2023 :	3 316 251,55 €
résultat reporté de 2022 :	+ 3 000 000,00 €

solde brut :	+ 6 316 251,55 €
dépenses reportées :	0,00 €

solde net de fonctionnement :	+ 6 316 251,55 €

Le résultat de l'exercice passe de 2,2 M€ en 2022 à 3,3 M€ en 2023.

Il vous est rappelé que cet excédent doit en priorité couvrir le déficit d'investissement, lorsqu'il y en a un, avant toute autre possibilité d'affectation.

II. La section d'investissement

Tous mouvements confondus, le résultat strict de l'exercice est en déficit de **1 836 380,23 €**. Le résultat global après reprise de l'excédent de 2022 et la prise en compte des reports sur l'exercice 2024 est en excédent de **41 587,46 €**.

1 – Les dépenses

Il convient d'analyser essentiellement les mouvements réels :

- **en dépenses**, les réalisations s'élèvent à **8 295 191,85 €**, tandis que les reports (crédits engagés en 2023 mais qui seront mandatés en 2024) sont de **5 380 388,55 €**.

a) Les dépenses d'équipement : **6,8 M€**

Ces dépenses concernent essentiellement les opérations de travaux suivantes :

- Entretien courant des équipements sportifs : 0,7 M€.
- Entretien courant des infrastructures touristiques (campings, mini port) : 0,1 M€.
- Entretien de la voirie communautaire : 0,5 M€.
- Développement de l'environnement numérique : 0,8 M€
- Tiers lieu du Lac, achèvement de la Cabane du Lac : 0,6 M€
- Entretien des piscines : 0,2 M€

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement s'élèvent à **0,9 M€** et sont en diminution par rapport à 2022 (1,7 M€). Ces dernières concernent essentiellement les opérations liées aux OPAH, les fonds de concours aux communes et les aides à l'hôtellerie.

L'attribution de compensation en investissement retracée au compte 2046 s'est élevée en 2023 à **1,1 M€**, montant identique à celui de 2022.

c) Remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élève à **1 177 000 €**. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 12 035 230 €, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente 12 212 098 €.

L'ensemble des dépenses d'investissement a été financé par l'autofinancement, le résultat antérieur, les subventions et le FCTVA.

2 - Les recettes

- **les recettes réelles** s'établissent à 4 525 672 € et 2 000 000 € de reports sur 2024. 1 M€ d'emprunts ont été souscrits en 2023.



III. Présentation générale du projet du compte administratif

CA 2023		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<p>Dépenses de gestion et d'intervention : 59,61 M€</p> <p>Frais financiers : 0,25 M€</p> <p>Epargne brute : 5,25 M€</p>	<p>Recettes de fonctionnement : 65,11 M€</p>
INVESTISSEMENT	<p>Dépenses d'équipement : 4,8 M€</p> <p>Subventions, avances et autres : 2,3 M€</p> <p>Remboursement de la dette : 1,19 M€</p> <p>Variation du fonds de roulement : 1,48 M€</p>	<p>Epargne brute : 5,25 M€</p> <p>Emprunt : 1 M€</p> <p>Recettes d'investissement : 3,53 M€</p>

* * * *

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Le budget annexe Transports Urbains retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la mobilité dont la compétence transports scolaires, transports urbains et vélibléu.

La **section de fonctionnement** s'élève à 7 999 421 € en recettes et 8 139 888 € en dépenses. L'exercice 2023 a donc engendré un déficit de 140 467 €.

Les principales recettes sont le versement mobilité pour 5 043 917 € (en augmentation de 248 970 € par rapport à 2022) et la subvention de la Région (2 092 559 €).

Les principales dépenses sont le paiement de la contribution forfaitaire au délégataire de service public (Kéolis) pour 3,8 M€, à Transdev pour 1,7 M€, à Avenir Atlantique pour 0,6 M€.

L'exécution de la **section d'investissement** comprend, en dépenses, essentiellement le remboursement du capital de la dette (0,4 M€), d'une avance remboursable versée par l'État lors de la crise sanitaire (0,3 M€) et l'achat de 2 bus GNV (Gaz Naturel Véhicules) (0,8M€).

En recettes, en dehors des opérations d'ordre, il est à noter une subvention du département et le FCTVA. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2022 est **déficitaire de 10 734,76 €**.

L'encours de la dette s'élève à 3,0 M€ au 31 décembre 2023 contre 3,4 M€ au 31 décembre 2022.

* * * *

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DÉCHETS (redevance)

Ce budget est entièrement consacré à collecter la redevance déchets sur l'ancien territoire des Vals de Gartempe et Creuse.

La section de fonctionnement s'élève à 782 598,80 € en recettes et 790 520,96 € en dépenses.

L'exercice 2023 fait apparaître un **déficit de 7 922,16 €**. Les recettes sont constituées du montant des redevances (782 k€) et les dépenses de la cotisation au SIMER (775 k€) et d'annulations de titres (12 k€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un **excédent de 62 757€**.

* * * *

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Ce budget regroupe toutes les opérations liées à l'immobilier économique et au très haut débit (du fait d'un assujettissement à la TVA de droit commun).

La section de fonctionnement s'élève à 947 968,40 € en recettes et 760 997,64 € en dépenses.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 363 327,52 €.

Le montant des dépenses d'investissement correspond à l'extension du réseau THD (fibre) et à des raccordements d'entreprises soit 86 851,24 €.

Le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2022 fait apparaître un déficit de 33 045,16 €.

Un emprunt de 1 M€ a été mobilisé en 2023.

L'encours de la dette s'élève à 3,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 3,1 M€ au 31 décembre 2022.

* * * *

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce budget regroupe l'ensemble des zones d'activités de la communauté d'agglomération qui font l'objet d'une gestion de stocks de terrains.

Le résultat cumulé de fonctionnement fait apparaître un déficit de 1 544 741,62 €.

La section d'investissement, après reports, s'établit en déficit de 3 207 465,95 €.

Les équilibres des opérations d'aménagement s'effectuent après la vente de l'ensemble des terrains.

* * * *

BUDGET ANNEXE DU MAGASIN GÉNÉRAL

Les opérations retracées dans ce budget concernent la gestion du stock des produits transitant par le magasin général.

Ce dernier doit s'équilibrer parfaitement. L'équilibre se fait par le constat de la variation de stocks.

Les flux sont en diminution entre 2022 (1,8 M€) et 2023 (1,6 M€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement, ni de dettes.

* * * *

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat consolidé des différents budgets s'établit ainsi :

	Résultat brut total au 31 décembre (fonds de roulement)	Solde net total après reports
Budget principal	9 738 227,56 €	6 357 839,01 €
Transports urbains (SPIC)	1 821 987,35 €	847 067,33 €
ZAE	- 4 752 207,57 €	- 4 752 207,57 €
Gestion des déchets	62 757,44 €	62 757,44 €
Immobilier économique	343 340,49 €	330 282,36 €
Magasin général	0 €	0 €
TOTAL	7 214 105,27 €	2 845 738,57 €

Ainsi le fonds de roulement total au 31 décembre 2023 était excédentaire de **7,2 M€**, tandis que le solde net après reports s'établit à **2,8 M€**.

Il est rappelé que les budgets gérés en SPIC (services publics industriels et commerciaux) ont une trésorerie propre, distincte du budget principal et des autres budgets annexes.